



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aéroports

Question écrite n° 125148

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les nuisances sonores que subissent les riverains des aéroports situés près des zones urbanisées à l'exemple de celui de Cannes-Mandelieu. Le Conseil national du bruit estime qu'en 30 ans, des progrès liés aux nouvelles technologies ont permis de réduire d'un peu plus de 20 décibels le bruit des avions. Néanmoins, les riverains subissent des gênes sonores encore trop importantes liées à certains avions trop bruyants. Aussi, elle souhaiterait savoir quels moyens pourraient être prévus pour développer l'équipement de ces appareils en dispositifs réducteurs de bruit ainsi que les réponses qui pourraient être apportées aux associations qui sollicitent l'interdiction des appareils les plus bruyants sur les plateformes proches des centres urbains.

Texte de la réponse

L'amélioration des performances acoustiques des aéronefs dépend effectivement des progrès accomplis en matière de technologie. L'effort de recherche fourni par le secteur aéronautique, soutenu par le Gouvernement français et par l'Union européenne, a permis de réduire significativement le niveau de bruit des aéronefs depuis la mise en service des premiers avions à réaction au siècle dernier. Ces progrès technologiques se traduisent par des réductions des nuisances pour les riverains au fur et à mesure de l'amélioration des flottes, soit au moyen des renouvellements d'appareils, soit par l'amélioration ponctuelle des aéronefs (remotorisation en préalable à une recertification acoustique par exemple). Les pouvoirs publics accompagnent cette réduction des nuisances en édictant les règles d'utilisation des appareils. Les niveaux imposés sont choisis avec attention de manière à induire un réel effort des compagnies mais sans toutefois entraîner des contraintes financières insupportables, puisqu'il n'est pas possible d'exiger le renouvellement complet de toute la flotte à intervalles trop rapprochés.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125148

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13508

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1417